

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4332

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Politique agricole - Attribution d'une subvention d'investissement au projet de modernisation de l'entreprise Sève dans le cadre du plan de développement rural (PDR)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4332**

commission principale :

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Politique agricole - Attribution d'une subvention d'investissement au projet de modernisation de l'entreprise Sève dans le cadre du plan de développement rural (PDR)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de soutenir le projet de l'entreprise Sève, qui répond à ces objectifs. Ce projet bénéficiera également d'un soutien européen dans le cadre du PDR qui définit les orientations d'application régionale des crédits du Fonds européen agricole et de développement des espaces ruraux (FEADER), gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) en tant qu'autorité de gestion des crédits européens.

**II - Programme d'actions soutenues**

L'entreprise familiale SAS Sève, à forte renommée dans le domaine de la pâtisserie et de la chocolaterie, souhaite faire l'acquisition de divers matériels pour moderniser son process de fabrication, et ainsi développer de nouveaux produits tout en diminuant la pénibilité du travail pour ses employés. Ces machines devraient permettre à Sève de développer de nouveaux partenariats, de créer de nouveaux emplois dans l'entreprise, et de développer le commerce local avec les fournisseurs de la Région AURA pour certains produits (fruits frais, fruits en purée, œufs, sucre, crème, lait, etc.).

L'entreprise compte, en effet, dans les axes de sa stratégie de développement, la valorisation des produits locaux, qui se révèle bénéfique autant sur le plan écologique (circuits courts), que sur le plan gustatif et culturel, par la découverte de nouvelles saveurs issues de la Région, et la recherche d'une réelle authenticité des produits.

L'entreprise Sève sollicite donc la Métropole pour investir dans les équipements de transformation suivants, nécessaires au système de production : découpeuse à jet d'eau, dresseuse "one shot", mélangeur émulsionneur.

### III - Financement

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement éligibles. Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

|                                         | Montant (en € TTC) |
|-----------------------------------------|--------------------|
| dépenses d'investissement éligibles     | 161 530            |
| FEADER                                  | 32 306             |
| Métropole de Lyon                       | 32 306             |
| <b>Total des aides publiques (40 %)</b> | <b>64 612</b>      |

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.22 du programme de développement rural de la Région, intitulé "Investissements de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation par les industries agro-alimentaires", réuni le 11 février 2020, a retenu le projet de l'entreprise Sève.

Conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP), des aides de la Métropole et de leur cofinancement pour la programmation 2014-2020 mise en œuvre, conformément à la délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016, la Métropole notifiera la présente délibération à Sève. Le guichet unique rédigera les décisions attributives de subventions qui seront signées par la Métropole et le représentant du guichet unique. L'ASP sera, quant à elle, chargée du versement des aides et des contrôles afférents ;

Vu ledit dossier ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 32 306 € HT au profit de la entreprise Sève, pour son projet de modernisation de son process de transformation.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Acte** que le paiement de la subvention d'investissement au profit de l'entreprise Sève est confié par la Métropole à l'ASP, conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région AURA et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016 et modifiée par délibération du Conseil n° 2018-2832 du 25 juin 2018.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7174 le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 200 000 € en dépenses.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.